

Guide des équipements de protection phytosanitaire

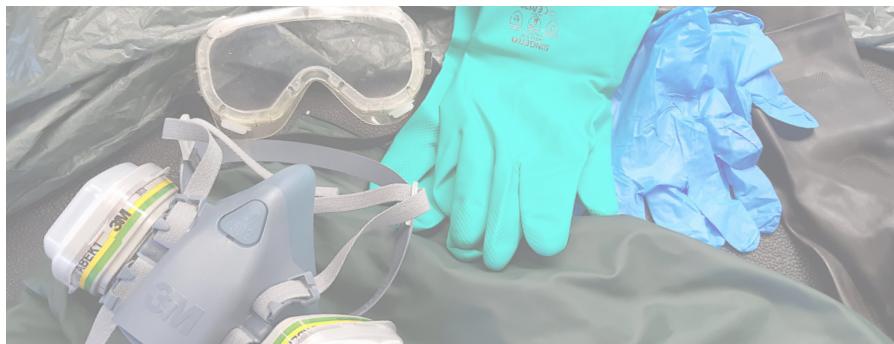
Édition 2026



Mission Wallonne
des Secteurs Verts

PreventAgri





SOMMAIRE

PAGE 1

PREVENTAGRI

PAGE 3

LEXIQUE

PAGE 6

CHOIX D'ÉQUIPEMENTS DE
PROTECTION INDIVIDUELLE ADAPTÉS

PAGE 15

RÉCAPITULATIF DES EPI PHYTOS
SELON LA TÂCHE

PAGE 18

STOCKAGE DES EPI

PAGE 20

ÉPI CONSEILLÉS LORS DE
L'UTILISATION DE PULVÉRISATEURS

PAGE 2

POURQUOI CE « GUIDE DES EPI
PHYTOS » ?

PAGE 5

RISQUES LIÉS À L'UTILISATION
DES PESTICIDES

PAGE 7

DESCRIPTION DES EPI UTILES

PAGE 16

BONNES PRATIQUES LORS DE
L'UTILISATION DES EPI

PAGE 19

CHECK-LIST DES ÉQUIPEMENTS
DE PROTECTION

1 | PREVENTAGRI

PreventAgri est un service de la **Mission Wallonne des Secteurs Verts** destiné à promouvoir la santé et la sécurité dans les secteurs de l'agriculture, de l'horticulture, des parcs et jardins et des travaux techniques.

Composé d'une équipe de conseillers en prévention « multidisciplinaires » spécialisés en santé et sécurité au travail, son objectif est de sensibiliser les acteurs des secteurs verts à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Nous proposons des solutions simples, pratiques et peu onéreuses. Nous attirons également l'attention sur certaines obligations en matière de santé et sécurité lorsqu'un travailleur, même temporaire, est présent sur l'exploitation.

Conférences pour les groupements d'acteurs des secteurs verts



Aide à la réalisation d'analyse de risques



Informations et formations en matière de sécurité et hygiène



Aide pour la mise aux normes du local phyto



Accompagnement de projet d'aménagement (atelier de diversification, bâtiments...)



Newsletter, mise à disposition de fiches consignes sécurités, création de documents...



Pour en savoir plus sur nos activités (publications, offre de formation, ...):

preventagri.be

2 | POURQUOI CE « GUIDE DES EPI PHYTOS » ?

Par son expérience, PreventAgri a pu mettre en évidence :

- ➔ Que les acteurs ne sont pas toujours conscients des risques des produits chimiques ;
- ➔ Qu'ils ne savent pas toujours quel est l'équipement de protection le mieux adapté à la tâche ;
- ➔ Qu'ils ne savent pas toujours où se procurer les équipements de protection ;
- ➔ Qu'ils estiment généralement ces équipements trop chers ou inconfortables.

Ce guide a été créé tant pour guider les utilisateurs de produits phytosanitaires dans leurs choix d'équipements de protection individuelle (EPI) que pour les inciter à se protéger en portant des EPI adaptés à leurs besoins et leurs tâches.

Remarques importantes

Les équipements présentés dans ce guide sont disponibles dans les établissements de vente d'équipements de protection individuelle.

Une recherche dans les annuaires commerciaux en utilisant le critère « équipement de protection individuelle », permet d'obtenir une liste des points de vente.



Dans tous les cas, l'idéal reste d'**essayer** les équipements de protection avant de les acheter pour vous assurer qu'ils soient **confortables** et **adaptés** à votre morphologie.

3 | LEXIQUE

Les équipements de protection individuelle (EPI) sont certifiés selon des normes garantissant leur niveau de protection pour l'utilisateur tout en n'étant pas forcément adapté aux risques chimiques.

Il est donc essentiel de s'assurer que l'EPI choisi offre une résistance spécifique aux produits phytopharmaceutiques (PPP) sans oublier de prendre en compte la méthode de pulvérisation.

Normes de base



- ⊕ Protection chimique générale.
- ⊖ Étanchéité basse. Faible résistance aux déchirures.



- ⊕ Étanchéité élevée. Perméabilité > 30 min.
- ⊖ Protection chimique spécifique (mais non testé PPP).

Normes complémentaires (non exhaustif)

Catégorie de protection

Elle indique le niveau de risque couvert :

- **Catégorie I** : risques mineurs (salissures, petits chocs, etc.).
- **Catégorie II** : risques intermédiaires (protection mécanique, coupures légères...).
- **Catégorie III** : risques graves pouvant entraîner des conséquences irréversibles pour la santé ou la mort.

✓ C'est dans cette catégorie que se trouvent les EPI destinés à protéger contre les substances chimiques dangereuses dont les produits phytopharmaceutiques.

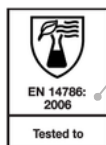


Méthode d'essai en laboratoire

Elle mesure la capacité d'un matériau textile à résister à la pénétration de liquides pulvérisés (comme les bouillies phytosanitaires) à l'aide d'un test par atomisation.

Les résultats de cet essai peuvent ensuite être utilisés pour démontrer les performances d'un vêtement dans le cadre d'autres normes, comme l'**ISO 27065**.

EN 14786:
2006



Performance



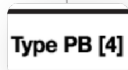
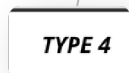
Ce marquage classe les vêtements en plusieurs **niveaux de performance** selon leur capacité à limiter la pénétration des produits phytosanitaires :

- **C1** : protection de base pour des expositions limitées.
- **C2** : protection renforcée adaptée à de nombreuses applications.
- **C3** : niveau de protection le plus élevé prévu par cette norme.



Types

Ils indiquent contre quelles formes d'exposition aux produits chimiques (pulvérisations, éclaboussures ou jets) le vêtement assure une protection.



Type et pictogramme	Degré de protection	Normalisation
Type 1	Étanche au gaz	EN 943-1 EN 943-2
Type 2	Perméable au gaz	EN 943-1
Type 3	Étanche aux liquides	EN 14605
Type 4	Étanche aux éclaboussures	EN 14605
Type 5	Protection contre les particules solides	EN ISO 13982-1
Type 6	Vêtements à étanchéité limitée aux éclaboussures	EN 13034

- Type 3, 4, 5 ou 6 : concernent des combinaisons ou vêtements couvrant l'ensemble du corps.
- Type PB[3], PB[4], PB[5] ou PB[6] : concernent des protections partielles (tablier, manchettes, etc.) destinées à protéger uniquement certaines zones du corps.

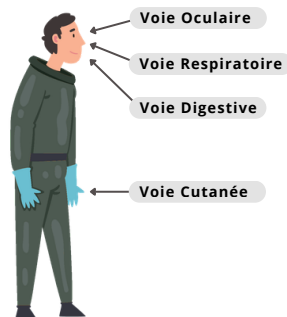
À titre d'exemple, une combinaison phyto doit être :

- ✓ De **catégorie III** (protection contre les risques chimiques graves) ;
- ✓ Certifiée **C3 - ISO 27065** ;
- ✓ De **type 3, 4, 5, 6, /ou PB, [3], [4], [5], [6]** selon la méthode de pulvérisation.

4 | RISQUES LIÉS À L'UTILISATION DES PESTICIDES

Les pesticides **peuvent pénétrer** dans le corps en passant par la peau (**voie cutanée**) et les muqueuses (notamment l'œil : **voie oculaire**), par la **voie respiratoire** et la **voie digestive**.

Leurs effets sur la santé sont variables, notamment suivant l'intensité de l'exposition et les propriétés des produits utilisés.



Sans protection, la contamination est inévitable.

En cas de contamination, des effets à **court terme** peuvent apparaître immédiatement ou dans les 24 heures qui suivent le contact. Les symptômes sont variés : irritations, rougeurs, diarrhées, vertiges, maux de tête, nausées, vomissements ... Dans ce cas, on parle d'une **intoxication aiguë**.

En cas d'utilisations répétées des produits, sur le **long terme**, les effets suivants ont été observés : irritations, effets allergisants, effets sur la reproduction, effets cancérigènes, effets neurotoxiques ... Dans ce cas, on parle d'une **intoxication chronique**.

Quelques recommandations pour réduire le risque de contamination :

- ✓ **Remplacer les poudres par des granulés** (moins de risques d'inhalation des poussières) ;
- ✓ **Remplacer les produits dangereux** par inhalation, cancérigènes ou ayant un effet sur la reproduction ... par ceux qui ne le sont pas ;
- ✓ **Assurer un stockage approprié** des produits phytopharmaceutiques ;
- ✓ **Disposer d'une source d'eau claire** sur le lieu de travail (tuyau d'arrosage, évier, bidon rince-main ...) ;
- ✓ **Travailler soigneusement** et **suivre les consignes de sécurité** mentionnées sur l'étiquette du produit (ne pas fumer ou manger pendant le traitement, porter les équipements de protection adaptés ...).

5 | CHOIX D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE ADAPTÉS

Lors de la manipulation des produits, l'utilisation des EPI diminue l'impact sur la santé de l'utilisateur.

Le choix du port des EPI varie suivant les risques mentionnés **sur l'étiquette du produit** et le mode d'application :

- Risque par inhalation = port du masque ;
- Risque de projection de produit vers les yeux = port de protection faciale ;
- Risque de projection de produit sur le corps = port d'une combinaison imperméable.



Renouvellement

Les EPI, même réutilisables, doivent être changés au moins une fois par an. Pour parer à toute éventualité, nous vous conseillons d'avoir un équipement EPI complet de remplacement disponible dans votre stock.

6 | DESCRIPTION DES EPI UTILES

Protection respiratoire

► Demi-masque et masque complet

Le demi-masque à cartouche(s) couvre le nez, la bouche et le menton. Si un risque de projection est présent, il est nécessaire de compléter l'équipement avec des lunettes de protection.

Le masque complet à cartouche(s) couvre l'intégralité du visage.

Dans les deux cas, le masque doit être muni de filtre(s)/cartouche(s) à charbon actif.

Pour favoriser le confort, nous recommandons, un masque :

- à "double cartouches" (deux cartouches filtrantes de part et d'autre du visage, plutôt qu'une cartouche unique au milieu du masque) permet une répartition du poids limitant l'effet "tête penchée en avant".
- dont la pièce faciale est composée en caoutchouc silicone liquide (LSR). Cette matière combine le confort et la souplesse du silicone à la résistance et la durabilité du caoutchouc naturel.

Si vous portez une barbe, une moustache, un bouc ou des lunettes de vue, n'oubliez pas d'en tenir compte lors du choix. Car dans ce cas, l'étanchéité du masque risque de ne pas être optimal.



demi-masque
avec "doubles cartouches"



masque complet

► Les filtres

Les filtres de type **A2B2P3** procurent une protection optimale contre les poussières, les vapeurs organiques et inorganiques des produits phytopharmaceutiques.



Vous pouvez également opter pour les filtres **A2P3** qui offrent une protection contre les poussières et les vapeurs organiques.

Votre choix dépendra du/des produit(s) utilisé(s). Ces filtres sont fixés à la monture du masque.

Remarque importante

Les filtres doivent être remplacés :

- au plus tard après 30 h de travail effectif cumulé ou **6 mois** après ouverture du sachet ;
- lorsque ceux-ci ont leur durée de vie dépassée (date de **péremption**) ;
- lorsque l'opérateur ressent une **odeur** ou un **goût** ;
- lorsque l'opérateur ressent un **phénomène d'irritation respiratoire**.

En cas d'utilisation occasionnelle (environ 5x/an), les **filtres** des **cabines** doivent aussi être remplacés une fois qu'ils sont placés sur la ventilation du **tracteur** (ou lorsque l'opérateur ressent une odeur ou un goût).



Pour allonger la durée de vie du filtre placé sur la ventilation des tracteurs, si l'accès est aisé, le retirer après la pulvérisation et le remplacer par le filtre de la climatisation si nécessaire (et le remettre à la pulvérisation suivante).



Codes couleurs des filtres équipant les masques de protection respiratoire :

A	Gaz et vapeurs organiques (point d'ébullition >65°C)
B	Gaz et vapeurs inorganiques (sauf CO)
E	Gaz acides, dioxydes de soufre
K	Ammoniac et composés organiques aminés
P	Particules, poussières, aérosols solides • P1 arrête 80 % des particules • P2 arrête 94 % des particules • P3 arrête 99 % des particules

Contrôler les **dates de péremption** des cartouches pour les masques !



Filtre **A2B2P3**



À savoir

Pour l'utilisation de produit à base de 1,4 diméthylnaphtalène lors du traitement antigerminatif des tubercules de pommes de terre, c'est le filtre **ABEK2P3** qui est recommandé.



Protection du corps

► Protections oculaires



Les lunettes et visières de protection sont utiles afin de protéger les yeux et/ou les lunettes de vue de l'opérateur des projections de liquide surtout lors de la préparation de la bouillie.



► La combinaison jetable



Lors des traitements, il est nécessaire de couvrir l'entièreté du corps afin d'éviter les contacts entre la peau et la brume de pulvérisation, les éclaboussures ou autres sources de contaminations.

- ⊕ Légère, donc plus confortable à porter par temps chaud.
- ⊖ Sensible aux déchirures et son étanchéité reste limitée. Il est nécessaire de la remplacer après chaque usage car elle n'est pas lavable. Son utilisation régulière génère un volume important de déchets.

Pictogrammes associés à cet équipement :

1. Propriété imperméable



+

2. Résistance chimique



Ou



Remarque importante

Lors d'une utilisation pendant laquelle l'opérateur est intensément exposé aux produits (en serre, tracteur sans cabine, endroit confiné ...), nous recommandons une combinaison plus étanche, de **type 4** ou de **type 3** (Cfr. : "Lexique" p.3).

► La combinaison réutilisable

- ⊕ Ce type de combinaison offre une meilleure protection que la combinaison jetable, notamment au niveau des coutures.

Un entretien qualitatif (rinçage après utilisation et stockage au sec) maintient son niveau de protection dans le temps.

C'est la combinaison idéale pour utiliser un pulvérisateur à dos.

Étant réutilisable, elle permet de limiter les déchets.

- ⊖ Par temps chaud, son port peut devenir inconfortable car la transpiration peut s'accumuler dans la combinaison.

Pour éviter cette situation, il est recommandé de planifier autant que possible les traitements le matin (meilleure humidité, température plus basse, pollinisateur absent...).



En 2 parties



D'une pièce

Pictogrammes associés à cet équipement :

1. Propriété imperméable

TYPE 3



TYPE 4



+

2. Résistance chimique



Ou



► Le tablier réutilisable



Le tablier imperméable est particulièrement adapté pour la préparation de la bouillie et l'incorporation du produit dans la cuve du pulvérisateur de type agricole.

- ⊕ Facilité d'enfilage, liberté de mouvement et confort supérieur aux combinaisons.



Source: agronomie.be

- ⊖ Non adapté à l'utilisation d'un pulvérisateur à dos.

Pictogrammes associés à cet équipement :

1. Propriété imperméable



+

2. Résistance chimique



Ou



► Les gants

Les gants fabriqués en **nitrile** ou en **néoprène** protègent la peau du produit. Ils doivent être adaptés à la manipulation des produits chimiques : imperméables et résistants tout en assurant une bonne dextérité.

Il existe 2 types de gants : jetables ou réutilisables.

Dans les deux cas, la paire de gants est réservée exclusivement à la manipulation des produits phyto.

Les gants réutilisables sont à privilégier car ils sont solides, résistants aux produits et facilement lavables.



Les gants jetables sont à usage unique. Étant donné qu'ils se déchirent facilement, il est recommandé de les utiliser pour les "petites manipulations" (incident type débouchage de buse, rangement d'un bidon...).



Remarques importantes

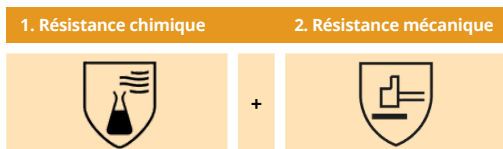
Nous vous conseillons de **remplacer vos gants plusieurs fois par saison**.

Si vous pensez qu'un écoulement de produit s'est glissé dans les gants, vous devez les remplacer immédiatement. Il est donc toujours préférable d'avoir à votre disposition des gants de rechange.

Nous vous conseillons d'essayer les gants avant de les acheter afin de vous assurer qu'ils s'ajustent à la taille de votre main.

Pictogrammes associés à cet équipement :

Gants réutilisables :



Gants jetables :



► Les bottes

Les produits phytosanitaires peuvent pénétrer et imprégner certains matériaux tels que le cuir, les textiles tout comme la peau.

Une fois absorbés, ces matériaux peuvent conserver des résidus chimiques et prolonger l'exposition de l'utilisateur.

C'est pourquoi le port de chaussures ou de bottines de sécurité classiques en cuir n'offre pas une protection suffisante et peut même représenter un risque supplémentaire en cas de contamination.



Pour une protection adaptée, il est recommandé de privilégier des **bottes de sécurité** renforcées en **nitrile** ou dans un matériau résistant aux produits chimiques.

Si vous n'en disposez pas, des bottes de sécurité classiques imperméables peuvent être utilisées, mais elles offrent une protection limitée face aux produits phytosanitaires et peuvent s'user plus rapidement sous l'effet des substances chimiques.

Enfin, il est recommandé de nettoyer systématiquement les bottes après chaque utilisation, de vérifier régulièrement leur état général (craquelures, fissures, usure de la semelle ou des coutures) et de les remplacer dès les premiers signes de détérioration.

Un équipement de protection individuelle en bon état est un élément essentiel pour préserver la santé des utilisateurs et limiter les risques liés à la manipulation des produits phytosanitaires.



Option 1 : la meilleure

✓ Bottes renforcées en nitrile



Option 2 : à défaut

Bottes renforcées imperméables

1. Résistance chimique

2. Résistance mécanique



+

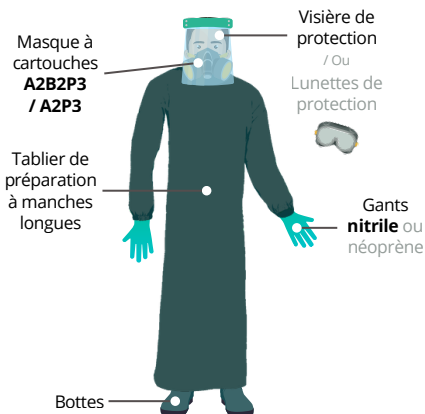


7 | RÉCAPITULATIF DES EPI PHYTOS SELON LA TÂCHE

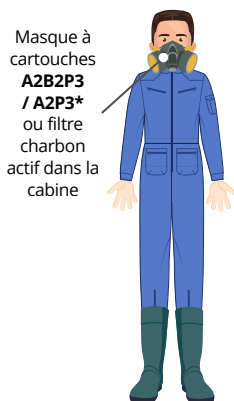


Pulvérisateur agricole

Préparation bouillie



Pulvérisation*

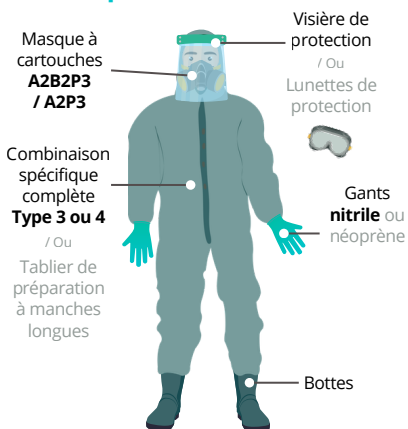


* Dans un tracteur dont la cabine n'est pas équipée de filtre à charbon actif

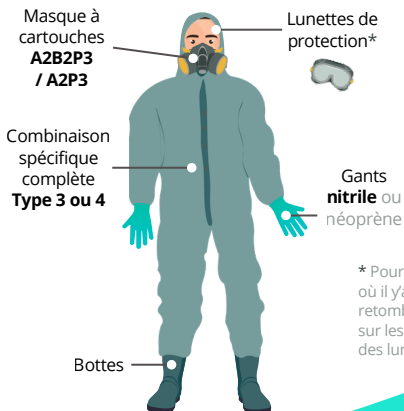


Pulvérisateur à dos

Préparation bouillie



Pulvérisation



* Pour les traitements où il y a un risque de retombée de produit sur les yeux, porter des lunettes

8 | BONNES PRATIQUES LORS DE L'UTILISATION DES EPI

S'équiper en limitant le risque de contamination :

- ▶ Enfiler les gants en premier, sur des mains propres et sèches. Si les mains sont souillées de produit, celui-ci contaminera l'intérieur du gant, ce qui représente une importante source de danger pour l'utilisateur.
- ▶ Porter le pantalon de protection au-dessus des bottes pour éviter le ruissellement de produits dans les bottes.



Retirer ses gants en limitant les risques de contamination :

Scanner les QR codes pour visionner les tutoriels en vidéo.

Enlever des gants réutilisables :



Enlever des gants jetables :



Retirer son équipement en limitant les risques de contamination :



Rincer les gants



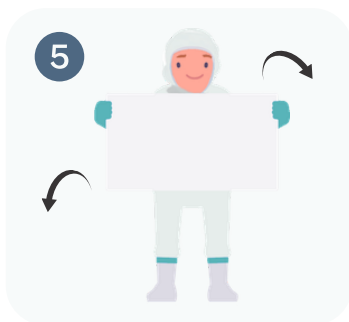
Rincer bottes et combinaison



Enlever le masque



Enlever les bottes



Enlever la combinaison



Rincer et enlever les gants

9 | STOCKAGE DES EPI

- Dans tous les cas, les EPI doivent être stockés lorsqu'ils sont propres et secs, dans un endroit lui aussi propre et sec.
- En dehors du local / armoire phyto. (ex : armoire vestiaire dédiée, boîte fixée sur un mur), séparés des autres EPI non-phytos.



- Pour le stockage du masque, **retirer les cartouches, ne pas nettoyer les filtres à l'eau ni à l'air comprimé** et les **stocker dans un emballage étanche** (ex : sac congélation avec un « zip »).

Dans le cas contraire, elles continuent à filtrer l'air ambiant et sont plus rapidement saturées, elles deviennent alors inefficaces et inutilisables. Rincer sous l'eau courante la monture du masque sans les cartouches et le sécher.



Nettoyage de la monture du masque



Stockage de la monture du masque à l'abri



Stockage des filtres dans un sac hermétique

10 | CHECK-LIST DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION

OUI 

NON 

Les équipements de protection sont stockés en dehors du local.

OUI 

NON 

Les équipements de protection sont propres et en bon état (pas de traces de souillures, dépôts de poussières ...) et leur nettoyage est réalisé conformément aux instructions indiquées dans la notice d'utilisation.

Un EPI abîmé ne vous garanti plus une protection optimale.

OUI 

NON 

Les gants sont en nitrile ou en néoprène et imperméables.



OUI 

NON 

Une combinaison jetable Type 5/6 ou une combinaison réutilisable Type 3/4 ou un tablier résistant aux produits chimiques est disponible.

OUI 

NON 

Un masque respiratoire et des filtres à charbon actif adaptés sont disponibles (A2P3 ou A2B2P3).

Les filtres et le masque sont rangés séparément dans des sachets ou boîtes hermétiques.



OUI 

NON 

La date de péremption des filtres (valable tant que le sachet contenant les filtres est encore scellé) n'est pas dépassée.

OUI 

NON 

La durée maximale d'utilisation (à partir du moment où le sachet est ouvert) n'est pas dépassée (voir la notice d'utilisation, sinon considérer 6 mois maximum en utilisation occasionnelle).

11 | ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE CONSEILLÉS LORS DE L'UTILISATION DE PULVÉRISATEURS



Dans un pulvérisateur dont la cabine n'est pas équipée de filtre à charbon actif.



Dans un tracteur dont la cabine n'est pas équipée de filtre à charbon actif.



Dans un tracteur dont la cabine n'est pas équipée de filtre à charbon actif.



**Mission Wallonne
des Secteurs Verts**

PreventAgri



Tél. : 065 61 13 70

info@secteursverts.be

preventagri.be

Rue du Rabiseau 6 – 6220 FLEURUS

Avec le soutien de
la



Wallonie